REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

FONDATION
DES
PARKINGS

Cases de livraison

Décharger = ☺ Stationner = ☹

VOUS ÊTES SUR UN EMPLACEMENT INTERDIT AU PARCAGE, SANS OPÉRATION DE CHARGEMENT/ DÉCHARGEMENT VISIBLEMENT EN COURS.

Les cases jaunes avec deux diagonales qui se croisent et les lignes jaunes interrompues par des X sont des emplacements interdits au parcage, **de jour comme de nuit**. Destinées prioritairement aux professionnels, elles permettent l'arrêt de véhicules pour charger et/ou décharger des marchandises ou laisser monter ou descendre des passagers. Il n'est par contre pas permis d'y stationner (art. 79a Ordonnance sur la signalisation routière).
Leur utilisation pour un autre usage entrave l'activité des professionnels qui doivent pouvoir s'arrêter à proximité de leur destination. Aussi, afin d'assurer le bon usage de ces places, **le contrôle du stationnement est désormais renforcé et les contrevenants seront amendés**.

Pour les véhicules de professionnels, la durée d'arrêt tolérée est de **vingt minutes au maximum**, au-delà desquelles l'utilisateur s'expose à une verbalisation. Cette durée peut être doublée **après accord avec l'agent en charge du contrôle**, en cas de chargement /déchargement de marchandises de taille conséquente nécessitant plus de temps que la simple livraison.

Pour les véhicules de particuliers, seul le chargement/déchargement de marchandises ou l'embarquement/débarquement de passagers est autorisé sur ces emplacements. **Aucune tolérance n'est applicable**. Tout particulier qui ne démontre pas qu'une telle activité est en cours sera amendé.

Amendes pour stationnement sur une case interdite au parcage (Annexe 1 Ordonnance sur les amendes d'ordre, 256):
- jusqu'à deux heures: **CHF 40.-**
- au delà de deux heures, mais moins de quatre heures: **CHF 60.-**
- au-delà de quatre heures: **CHF 100.-**

Service du Stationnement
T + 41 22 300 32 35
sds@fondation-parkings.ch
www.geneve-parking.ch

Office cantonal des transports
T + 41 22 546 87 00
ge-transports@etat.ge.ch

RECYCLÉ
Papier fait à partir de matériaux recyclés
FSC® C154575
Papier 100% recyclé
Ne pas jeter sur la voie publique